



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**  
**Service de l'enseignement technique**  
**Sous-direction des politiques de formation et d'éducation**  
**Bureau de l'Action Educative et de la Vie Scolaire**  
**78 rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Note de service**  
**DGER/SDPFE/2021-479**  
**23/06/2021**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 01/05/2022  
**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** Appel à envie "Les petits bonheurs, ça vaut le coup !"

#### **Destinataires d'exécution**

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Hauts commissaires de la République des COM  
Établissements publics et privés sous contrat d'enseignement et de formation professionnelle agricoles  
Pour information : Fédérations de l'enseignement agricole privé

**Résumé :** La présente note de service précise les modalités de candidature à l'appel à projet sur le thème "Les petits bonheurs, ça vaut le coup !"

La présente note de service a pour objet de proposer aux établissements publics et privés sous contrat de l'enseignement agricole un appel à envie sur le thème « **les petits bonheurs, ça vaut le coup !** ». Il s'agit de promouvoir un optimisme intergénérationnel.

## **I- Contexte**

La période de pandémie que les jeunes ont connue ces deux dernières années scolaires a conduit un grand nombre d'entre eux à ressentir un sentiment de mal-être pour. Cela a potentiellement eu un impact sur leur scolarité et sur leur vie. Le manque de repères et de perspectives que cela a provoqué, auquel s'est ajoutée une réduction très forte des relations entre pairs, les ont fragilisés.

Les personnes âgées, quant à elles, ont souvent traversé cette période de façon traumatisante entre la disparation des relations avec leurs familles et la maladie.

Cependant, cette période a été aussi le théâtre de beaux moments et de belles initiatives. A titre d'exemple, les représentants des élèves et des étudiants de l'Enseignement Agricole public ont témoigné de bons moments d'échanges entre pairs, au travers des réseaux sociaux, de temps de travail à distance. Des mouvements de solidarité se sont développés lors de cette période dans toutes les sphères de la société.

## **II- Descriptif de l'appel à projets**

L'appel à projets a pour ambition de permettre à ces populations potentiellement fragilisées d'avoir un regard sur leur vie, avant, pendant et après ce temps de pandémie et plus particulièrement sur ce qui contribue au bien-être et à la réussite personnelle. Il s'agit de donner un sens positif aux moments vécus au quotidien et de redonner des perspectives d'avenir.

Cette action doit s'inscrire dans le cadre du développement des compétences psychosociales qui concourt pleinement à la promotion de la santé et la réduction des comportements à risques dont les conduites addictives (cf. l'instruction technique DGER/SDPFE/2021-216 du 24 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la promotion de la santé dans les établissements d'enseignement et de formation agricoles).

Cet appel à projets devra donc permettre plus particulièrement aux jeunes de l'enseignement agricole de développer la connaissance de soi, les relations interpersonnelles et l'estime de soi au travers, notamment, du travail collaboratif intergénérationnel et de l'expression des sentiments.

Chaque établissement participant à l'appel à projets devra s'associer à une structure accueillant des personnes âgées (EHPAD, association de séniors...).

Les participants à cet appel à projets seront amenés à échanger avec bienveillance, dans le cadre d'ateliers d'écriture et/ou de productions artistiques, sur ce qui fait pour eux les petits bonheurs au quotidien.

Le livrable devra pouvoir être valorisé oralement ou par projection sur écran. Il pourra donc s'agir d'un écrit lu ou théâtralisé de 10 mn maximum, d'une vidéo de 3 mn maximum, d'un support artistique transportable.

Il est fortement conseillé de faire appel à des intervenants extérieurs pour libérer la parole.

### **III- Modalités de participation**

La participation à l'appel à projets « les petits bonheurs, ça vaut le coup ! » est ouverte à toutes les filières et tous les niveaux de l'Enseignement Agricole public et privé sous contrat.

Le choix des établissements peut se porter sur une classe entière ou un groupe classe mais peut aussi concerner un groupe de jeunes dans le cadre par exemple des ALESA.

Les établissements souhaitant participer à l'appel à projets devront faire parvenir au Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire (BAEVS), le formulaire de candidature (annexe 1) et un dossier comportant une description du projet (annexe 2) le 2 octobre 2021 au plus tard par voie électronique, en mentionnant le thème « les petits bonheurs, ça vaut le coup ! » dans l'objet du courrier électronique, sous format PDF, à l'adresse suivante : [concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr). Il fera l'objet d'un accusé de réception par voie électronique.

Une sélection de 6 dossiers sera effectuée par un comité constitué par la DGER avant le 9 octobre 2021.

L'appel à projets devra être mis en œuvre dans les établissements sur l'année scolaire 2021-2022 avant mai 2022.

En mai 2022, un regroupement des établissements et des structures partenaires sera organisé. Les participants à cet appel à projets pourront à cette occasion présenter les petits bonheurs qu'ils auront mis en avant au travers du livrable qu'ils auront choisi.

### **IV- Échéancier**

2 octobre 2021 : Date limite pour l'envoi du formulaire et du dossier de candidature au BAEVS, à l'adresse [concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr) ;

9 octobre 2021 : Sélection de 6 établissements.

### **V- Conditions financières**

Chaque établissement retenu se verra attribuer une somme forfaitaire de 1000 € pour la mise en place du projet intergénérationnel. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour participer à la restitution des petits bonheurs, sont pris en charge par la DGER, à hauteur de 2 apprenants et un adulte accompagnateur, sur présentation de justificatifs.

### **VI- Personnes ressources**

Pour toute question, vous pouvez contacter Franck FEUILLATRE, Chef du bureau de l'action éducative et de la vie scolaire ([franck.feullatre@agriculture.gouv.fr](mailto:franck.feullatre@agriculture.gouv.fr)).

La Directrice Générale de l'Enseignement  
et de la Recherche

Valérie BADUEL

**ANNEXE 1 : Formulaire de candidature**  
**« Les petits bonheurs, ça vaut le coup ! »**  
**A envoyer avant le 2 octobre 2021**

**Établissement**

Nom de l'établissement :

Région :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom du chef d'établissement :

**Référent du projet**

Nom - Prénom :

Fonction :

Courriel :

**Constitution du groupe**

Indiquez s'il s'agit d'une classe, d'un groupe-classe, d'un groupe de jeunes....

Groupe :

Niveau (x) de formation :

Nombre d'élèves/apprentis/étudiants :

**Personnels (enseignants, CPE...) impliqués dans le projet**

Nom - Prénom :

Discipline ou service :

Courriel :

Nom - Prénom :

Discipline / Service :

Nom - Prénom :

Discipline /service :

**Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ directrice/directeur de  
l'établissement \_\_\_\_\_ confirme notre  
engagement dans le concours DGER-BAEVS 2021-2022 « Les petits  
bonheurs, ça vaut le coup ! ».**

**Cachet de l'établissement  
d'établissement**

**Signature du Chef**

**ANNEXE 2 – Description du projet**  
**« Les petits bonheurs, ça vaut le coup ! »**

<b>Région :</b>	<b>Etablissement :</b>
<b>Description :</b> <i>l'Annexe 2 devra comporter <u>trois pages maximum</u> et présenter :</i>	
1. <i>Le contexte</i>	
2. <i>Les objectifs</i>	
3. <i>Les questions soulevées</i>	
4. <i>Les liens avec les référentiels de formation ou socle de connaissances, la pluridisciplinarité, la coopération envisagée au sein du groupe de jeunes, le projet d'établissement</i>	
5. <i>La structure partenaire (EHPAD, association séniors, ...)</i>	
6. <i>La forme de restitution (texte lu ou théâtralisé, projection vidéo, support artistique)</i>	
7. <i>Le calendrier de réalisation</i>	

Seules les candidatures dont les formulaires dûment remplis auront été reçus par voie électronique ou postale le 02 octobre 2021 au plus tard seront examinées.